



Qualification ETAM BTP - Chargé d'étude FoP

Par Picouic

Bonjour,

Je suis dans mon entreprise depuis plus de 4 ans. j'ai commencé en tant (qu'assistant) dessinateur projeteur qualifié ETAM C. Puis fin d'année 2022, je suis passé chargé d'étude qualifié ETAM D qui est mon poste et qualification actuel.

Mais en vérifié le barème des tâches et compétence sur l'annexe 5 de la convention idcc 2609, je remarques que mes qualifications ne serait pas en accords avec celles de la convention.
Le problème c'est qu'entre les différentes qualifications, l'interprétation est je trouve compliqué.

Sachant que je suis diplômé d'un BTS conception des produits industriel, j'aurais plutôt qualifié mon travail en tant que dessinateur en ETAM D et celui que je fais en tant que chargé d'étude en ETAM E.

Sachant que la négociation pour un changement de qualification est compliqué dans mon entreprise.

Avez vous des remarques qui pourrait m'aider svp ? Je ne sais pas si ça vos le coup de recourir au prud'hommes pour cette affaire et si une rétro action est vraiment possible sur 3 ans.